

AVIS DE REUNION DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LABEL'VIE EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LABEL'VIE, société Anonyme au capital social de 283.896.200 Dirhams, dont le siège social est situé à Rabat- Souissi, Km 3.5 Angle Rues Rif et Zaërs, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 27.433, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège administratif de la société sis à Skhirat, Commune rurale d'Assabah, préfecture de Skhirat Témara, Ouled Othmane, Route nationale n°1, le :

LE 15 JUIN 2022 A DIX (10) HEURES,

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021, approbation desdits rapports ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Approbation des Etats de Synthèse annuels sociaux et consolidés ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs à conférer.

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité.

A ce titre, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, préalablement à l'Assemblée Générale, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité et les propriétaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur soit en nominatif administré, préalablement à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 121 de la loi n°17-95 relative

aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi ») et détenteurs de la participation requise par l'article 117 de ladite Loi, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et à l'adresse de la tenue de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée Générale, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration, se présente comme suit :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans leur intégralité, les états de synthèse et les comptes sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net comptable, comptes sociaux, de 187 761 244,87 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée, en prend acte et approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, sur proposition du Conseil d'Administration, l'affectation suivante des résultats :

Résultat net comptable	187 761 244,87 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	(+) 123 239 021,22 DH
Réserve légale	(-) 0.00 DH

Solde	311 000 266,09 DH
Distribution de dividendes	(-) 200 000 000,00 DH

Total au compte report à nouveau	111 000 266,09 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 200 000 000 DH, en date du 20 Juillet 2022, soit un dividende unitaire de 70.4 Dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit de 111 000 266,09 DH.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une expédition ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de LabelVie S.A. sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

2- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe LabelVie S.A englobent les entreprises suivantes:

- HLV S.A.S sur laquelle la société LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- MLV S.A.S, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- SLV sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- Mobi Market, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- LBV Suisse, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- SILAV sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- LBV EX, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- BENIZNASSEN BUSINESS CENTER, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.

Périmètre de consolidation du groupe LABELVIE

NOM DE SOCIETE	2020			2021		
	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
LABELVIE S.A.			SOCIETE MERE (*)			SOCIETE MERE (*)
HLV SAS	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
ARADEI CAPITAL (Ex VLV)	0%	43.7%	NON CONSOLIDEE (*)	0%	41.2%	NON CONSOLIDEE (*)
MLV SAS	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
SLV SA	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
MOBI MARKET	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
LBV SUISSE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
SILAV				100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
LBV EX				100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
BENIZNASSEN BUSINESS CENTER				100%	100%	INTEGRATION GLOBALE

(*) Etablissement consolidant

Aradei Capital (Ex VLV), filiale foncière du Groupe et détenue à hauteur de 41.2% au 31 décembre 2021, est gérée par un Asset Manager Indépendant, de manière totalement autonome des actionnaires de la société.

3- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le groupe LabelVie sont consolidées par intégration globale. LabelVie contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les sociétés HLV, MAXI LV, Service LV, Mobi Market, LBV Suisse, Silav, LBV EX et Beniznassen Business Center sont intégrées globalement. Pour le cas de Aradei Capital (Ex VLV), le groupe LabelVie a dérogé depuis 2017 à la règle de consolidation par intégration globale du fait qu'elle n'exerce pas un contrôle effectif sur ladite société.

4- OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques résultant d'opérations internes au groupe sont annulés.

5- PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

- Ecarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs des entreprises acquises sont présentées sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».
- Immobilisations incorporelles : elles se composent principalement des autres charges à répartir, des Fonds de commerce, logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels et autres charges à répartir sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.
- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 5 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagement divers sur 10 ans.
- Immobilisations financières : Sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements à plus d'un an comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Dettes en monnaie étrangères : Sont comptabilisées au cours figurant sur la D.U.M d'entrée, à la date de clôture de l'exercice les différences latentes de change sont comptabilisées en écart de conversion. La provision sur écarts défavorables est prise en considération dans le compte de résultat.

6- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

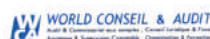
Comptes consolidés

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN - ACTIF (Modèle normal)				
ACTIF	EXERCICE			EX PRECEDENT
	BRUT	AMORT-PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)				
- FRAIS PRELIMINAIRES				
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	2 257 564 909,95	1 095 175 838,47	1 162 389 071,48	1 061 834 883,25
. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.	1 731 491 928,24	1 041 115 270,12	690 376 658,12	612 665 776,35
. BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES	77 994 875,57	54 060 568,35	23 934 307,22	24 331 019,80
. FONDS COMMERCIAL	424 838 087,10		424 838 087,10	424 838 087,10
. ECART D'ACQUISITION	23 240 019,04		23 240 019,04	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 695 942 483,38	1 231 922 415,82	3 464 020 067,56	2 543 308 450,64
. TERRAINS	922 213 467,14		922 213 467,14	456 937 563,77
. CONSTRUCTIONS	1 188 879 698,04	197 724 263,10	991 155 434,94	862 872 523,43
. INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	1 062 221 409,24	547 751 260,71	514 470 148,53	438 761 176,46
. MATERIEL DE TRANSPORT	1 778 309,65	1 542 745,49	235 564,16	100 935,08
. MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS	1 124 863 790,68	435 809 117,08	689 054 673,60	562 063 948,99
. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 735 450,40	49 095 029,44	52 640 420,96	47 729 585,78
. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	294 250 358,23		294 250 358,23	174 842 717,13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 096 611 869,67	-	1 096 611 869,67	1 091 259 149,45
. PRETS IMMOBILISES				
. AUTRES CREANCES FINANCIERES	32 881 366,06		32 881 366,06	32 834 850,06
. TITRES DE PARTICIPATION	1 063 730 503,61		1 063 730 503,61	1 058 424 299,39
. AUTRES TITRES IMMOBILISES				
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)				
. DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES				
. AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT				
TOTAL I = (A+B+C+D+E)	8 050 119 263,00	2 327 098 254,29	5 723 021 008,71	4 696 402 483,34
STOCKS (F)	1 963 303 480,99	3 608 761,72	1 959 694 719,27	1 740 996 016,60
. MARCHANDISES	1 945 033 111,91	3 608 761,72	1 941 424 350,19	1 722 563 703,76
. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	18 270 369,08		18 270 369,08	18 432 312,84
. PRODUITS EN COURS				
. PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS				
. PRODUITS FINIS				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 600 411 100,21	13 039 181,28	1 587 371 918,93	1 713 158 156,97
. FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	165 530 611,04		165 530 611,04	152 075 633,04
. CLIENTS ET COMPTES RATACHES	639 156 569,41	13 039 181,28	626 117 388,13	817 127 110,19
. PERSONNEL	11 966 799,21		11 966 799,21	11 336 944,38
. ETAT	685 273 761,00		685 273 761,00	634 664 690,42
. COMPTES D'ASSOCIES	5 850 000,00		5 850 000,00	2 000 000,00
. AUTRES DEBITEURS	86 964 222,14		86 964 222,14	87 156 699,43
. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	5 669 137,41		5 669 137,41	8 797 079,51
TITRES & VALEURS DE PLACEMENT (H)	218 565 449,14		218 565 449,14	284 167 491,82
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	120 285,25		120 285,25	118 227,90
(ELEMENTS CIRCULANTS)				
TOTAL II (F + G + H + I)	3 782 400 315,59	16 647 943,00	3 765 752 372,59	3 738 439 893,29
TRESORERIE - ACTIF				
. CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER	45 912 662,80		45 912 662,80	46 683 668,95
. BANQUES, T/G E C/P	656 049 632,20		656 049 632,20	739 714 715,55
. CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS	16 425 008,71		16 425 008,71	14 683 553,10
TOTAL III	718 387 303,71	-	718 387 303,71	801 081 937,60
TOTAL GENERAL (I + II + III)	12 550 906 882,30	2 343 746 197,29	10 207 160 685,01	9 235 924 314,23

BILAN - PASSIF (Modèle normal)		
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
		PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
. CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL (1)	283 896 200,00	283 896 200,00
. MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
CAPITAL APPELE D'ONT VERSE :		
. PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 150 523 764,19	1 150 523 764,19
. ECARTS D'ACQUISITION		
. RESERVE LEGALE	28 389 620,00	28 389 620,00
. AUTRES RESERVES (RESERVES CONSOLIDEES)	394 361 364,35	222 093 982,43
. REPORT A NOUVEAU (2)	123 239 021,22	146 983 529,42
. RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (2)		
. RESULTAT NET CONSOLIDE	417 184 207,96	337 679 306,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	2 397 594 177,72	2 169 566 402,95
INTERETS MINORITAIRES (B)	31 947 461,47	24 560 847,57
. INTERETS MINORITAIRES	31 947 461,47	24 560 847,57
DETTES DE FINANCEMENT (C)	3 527 684 955,85	3 020 604 826,91
. EMPRUNTS OBLIGATAIRES	2 014 285 714,29	1 766 228 571,43
. AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	1 513 399 241,56	1 254 376 255,48
PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)	12 924 274,16	8 250 900,83
. PROVISIONS POUR RISQUES	12 924 274,16	8 250 900,83
. PROVISIONS POUR CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
. AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISES		
. DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	5 970 150 869,20	5 222 982 978,26
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	4 126 362 525,34	3 710 467 985,30
. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 638 178 833,09	3 305 585 338,14
. CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	72 625 846,34	65 146 848,36
. PERSONNEL	5 538 183,81	7 328 241,89
. ORGANISMES SOCIAUX	19 143 610,72	17 428 937,56
. ETAT	362 734 487,24	291 207 648,32
. COMPTES D'ASSOCIES	276 990,19	229 738,25
. AUTRES CREANCIERS	1 448 757,93	3 098 737,82
. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	26 415 816,01	20 442 494,96
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	10 503 491,28	2 325 257,93
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)	143 799,19	148 092,75
TOTAL II (F + G + H)	4 137 009 815,81	3 712 941 335,98
TRESORERIE - PASSIF		
. CREDITS D'ESCOMPTE		
. CREDITS DE TRESORERIE	100 000 000,00	300 000 000,00
. BANQUES (SOLDES CREDITEURS)		
TOTAL III	100 000 000,00	300 000 000,00
TOTAL GENERAL I + II + III	10 207 160 685,01	9 235 924 314,23

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors taxes)				
	OPERATIONS		TOTAUX	EXERCICE
	EXERCICE (1)	EXERC.ant (2)	EXERCICE (1+2)	PRECEDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION				
. VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT	10 633 946 219,50		10 633 946 219,50	10 015 440 806,40
. VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS	1 124 295 803,75		1 124 295 803,75	996 966 416,86
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 758 242 023,25		11 758 242 023,25	11 012 407 223,26
. VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+ -)				
. IMMOB. PROD. PAR L' ESE PR ELLE MEME				
. SUBVENTION D'EXPLOITATION				
. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
. REPRISES D'EXPLOIT.TRANSFERTS DE CHARGES	142 853 645,19		142 853 645,19	94 595 623,83
TOTAL I	11 901 095 668,44		11 901 095 668,44	11 107 002 847,09
CHARGES D'EXPLOITATION				
- ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISE	9 337 091 124,37		9 337 091 124,37	8 808 325 775,02
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	224 385 806,80	-188 395,14	224 197 411,66	205 700 075,75
- AUTRES CHARGES EXTERNES	651 714 269,25	94 062,31	651 808 331,56	593 178 958,84
- IMPOTS ET TAXES	76 593 793,03		76 593 793,03	68 854 395,11
- CHARGES DE PERSONNEL	574 510 150,06		574 510 150,06	520 780 114,28
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
- DOTATION D'EXPLOITATION	406 135 580,25		406 135 580,25	369 587 113,90
TOTAL II	11 270 430 723,76	-94 332,83	11 270 336 390,93	10 566 426 432,90
RESULTATS D'EXPLOITATION III (I-II)	630 664 944,68	94 332,83	630 759 277,51	540 576 414,19
PRODUITS FINANCIERS				
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.	58 007 495,25		58 007 495,25	77 308 059,51
- GAINS DE CHANGE	1 761 745,83		1 761 745,83	1 013 042,54
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	88 426 665,96		88 426 665,96	31 194 012,39
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES	4 649 758,15		4 649 758,15	7 073 711,06
TOTAL IV	152 845 665,19		152 845 665,19	116 588 825,50
CHARGES FINANCIERES				
- CHARGES D'INTERETS	136 618 109,82		136 618 109,82	129 700 854,39
- PERTES DE CHANGE	1 124 670,29		1 124 670,29	3 230 548,25
- AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 208 646,84		2 208 646,84	12 399,35
- DOTATIONS FINANCIERES	120 266,29		120 266,29	118 208,94
TOTAL V	140 071 693,24		140 071 693,24	133 062 010,93
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)	12 773 971,95		12 773 971,95	-16 473 185,43
RESULTAT COURANT (III+VI)	643 438 916,62	94 332,83	643 533 249,45	524 103 228,76
PRODUITS NON COURANTS				
- PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	2 780 775,43		2 780 775,43	3 932 496,21
- SUBVENTION D'EQUILIBRE				
- REPRISES SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT				
- AUTRES PRODUITS NON COURANTS	395 656,41	157 360,91	553 017,32	902 747,23
- REPRISES NON COURANTES TRANSFERTS CHARGES	1 073 358,87		1 073 358,87	75 554 038,90
TOTAL VIII	4 249 790,71	157 360,91	4 407 151,62	80 389 282,34
CHARGES NON COURANTES				
- VALEURS NETTES D'AMORT. IMMOB. CEDEES	3 410 421,81		3 410 421,81	2 716 404,96
- SUBVENTIONS ACCORDEES				
- AUTRES CHARGES NON COURANTE'	52 994 005,78		52 994 005,78	150 213 848,37
- DOTATIONS NON COURANTES AUX AMORT. & PROV.	8 941 455,29		8 941 455,29	1 083 728,65
TOTAL IX	65 345 882,88		65 345 882,88	154 013 981,98
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-60 938 731,26	-73 624 699,64
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)			582 594 518,19	450 478 529,12
IMPOTS SUR LES RESULTATS			165 410 310,23	112 799 222,21
RESULTAT NET (XI - XII)			417 184 207,96	337 679 306,91
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			12 058 348 485,25	11 303 980 954,93
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			11 641 164 277,29	10 966 301 648,02
RESULTAT NET PART DU GROUPE			407 238 219,25	330 292 693,00
RESULTAT NET DES MINORITAIRES			9 945 988,72	7 386 613,90



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 01^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,
Espace Les Lauriers, Hay Riad
Rabat – Maroc

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Label Vie et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 2 429 542** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 417 184**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 03 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.



Evaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
Le groupe dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation,...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à : - rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation; - rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2021 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ; - réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

2/3



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 27 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
Adib BENBRAHIM
Associé

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khawassat Apt. N° 6
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

World Conseil & Audit
Omar Sekkat
Associé

WORLD CONSEIL & AUDIT
12, Rue El Khawassat Apt. N° 12
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 62 62 / 63
Fax : 05 37 77 62 92

3/3

Comptes sociaux

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN - ACTIF (MODÈLE NORMAL)				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECED.
	BRUT	AMORT.-PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 174 454 514,91	655 425 313,97	519 029 200,94	486 159 312,72
- FRAIS PRELIMINAIRES	41 838,00	37 666,93	4 171,07	5 958,67
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	1 174 412 676,91	655 387 647,04	519 025 029,87	486 153 354,05
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	254 141 911,95	50 930 515,42	203 211 396,53	180 848 894,50
- IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DEVELOP.	-	-	-	-
- BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES	74 162 472,48	50 930 515,42	23 231 957,06	24 109 474,07
- FONDS COMMERCIAL	156 739 420,43	-	156 739 420,43	156 739 420,43
- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 240 019,04	-	23 240 019,04	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	3 269 089 542,28	788 153 652,38	2 480 935 889,90	1 706 112 489,16
- TERRAINS	653 664 523,93	-	653 664 523,93	255 022 055,41
- CONSTRUCTIONS	955 309 253,92	192 148 719,76	763 160 534,16	633 972 834,76
- INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	616 645 248,61	326 147 199,23	290 498 049,38	246 020 979,85
- MATERIEL DE TRANSPORT	1 739 532,12	1 512 540,53	226 991,59	79 071,39
- MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS	763 568 868,68	268 345 192,86	495 223 675,82	397 210 813,99
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	278 162 115,02	-	278 162 115,02	173 806 733,76
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 397 751 638,22	-	1 397 751 638,22	1 350 965 556,25
- PRETS IMMOBILISES	-	-	-	-
- AUTRES CREANCES FINANCIERES	15 804 480,00	-	15 804 480,00	16 436 746,05
- TITRES DE PARTICIPATION	1 381 947 158,22	-	1 381 947 158,22	1 334 528 810,20
- AUTRES TITRES IMMOBILISES	-	-	-	-
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
- DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES	-	-	-	-
- AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-	-
TOTAL I = (A + B + C + D + E)	6 095 437 607,36	1 494 509 481,77	4 600 928 125,59	3 724 086 252,63
STOCKS (F)	934 444 484,05	750 089,72	933 694 394,33	875 366 707,89
- MARCHANDISES	919 716 956,13	750 089,72	918 966 866,41	861 226 752,50
- MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	14 727 527,92	-	14 727 527,92	14 139 955,39
- PRODUITS EN COURS	-	-	-	-
- PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS	-	-	-	-
- PRODUITS FINIS	-	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 254 550 743,66	7 917 927,40	2 246 632 816,26	2 170 914 481,98
- FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	75 219 035,28	-	75 219 035,28	75 388 346,53
- CLIENTS ET COMPTES RATACHES	1 519 534 212,89	7 917 927,40	1 511 616 285,49	1 475 539 368,83
- PERSONNEL	9 356 012,79	-	9 356 012,79	9 088 999,92
- ETAT	393 660 060,15	-	393 660 060,15	355 771 344,37
- COMPTES D'ASSOCIES	8 067 657,95	-	8 067 657,95	2 000 000,00
- AUTRES DEBITEURS	243 392 733,16	-	243 392 733,16	244 367 339,98
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	5 321 031,44	-	5 321 031,44	8 759 082,35
TITRES & VALEURS DE PLACEMENT (H)	218 520 449,14	-	218 520 449,14	284 122 491,82
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	115 395,98	-	115 395,98	89 459,13
- (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-	-
TOTAL II (F + G + H + I)	3 407 631 072,83	8 668 017,12	3 398 963 055,71	3 330 493 140,82
TRESORERIE - ACTIF	-	-	-	-
- CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER	25 503 517,20	-	25 503 517,20	25 968 099,73
- BANQUES, T.G.E.C.P	566 365 991,99	-	566 365 991,99	706 931 388,83
- CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS	9 181 994,37	-	9 181 994,37	8 043 057,00
TOTAL III	601 051 503,56	-	601 051 503,56	740 942 545,56
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 104 120 183,75	1 503 177 498,89	8 600 942 684,86	7 795 521 939,01

BILAN - PASSIF (MODÈLE NORMAL)			
PASSIF	31/12/2020	EX-PRECEDENT	
CAPITAUX PROPRES			
- CAPITAL SOCIAL, OU PERSONNEL (I)	283 896 200,00	283 896 200,00	
- MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
CAPITAL APPELE DONT VERSE :			
- PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 150 523 764,19	1 150 523 764,19	
- ECARTS DE REEVALUATION	-	-	
- RESERVE LEGALE	28 389 620,00	28 389 620,00	
- AUTRES RESERVES	-	-	
- REPORT A NOUVEAU	123 239 021,22	146 983 529,42	
- RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	-	
- RESULTAT NET	187 761 244,87	146 255 491,80	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 773 809 850,28	1 756 048 605,41	
INTERETS MINORITAIRES(B)	-	-	
- INTERETS MINORITAIRES	-	-	
DETTES DE FINANCEMENT (C)	2 957 542 353,17	2 486 209 780,51	
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	2 014 285 714,29	1 766 228 571,43	
- AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	943 256 638,88	719 981 209,08	
PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)	5 786 680,76	5 122 665,46	
- PROVISIONS POUR RISQUES	5 786 680,76	5 122 665,46	
- PROVISIONS POUR CHARGES	-	-	
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
- AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISES			
- DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT			
TOTAL I (A + B + C + D + E)	4 737 138 884,21	4 247 381 051,38	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 753 418 509,57	3 245 874 795,09	
- FOURNISSEURS ET COMPTESRATACHES	1 968 627 228,54	1 814 398 018,37	
- CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	385 928,18	1 680 079,43	
- PERSONNEL	561 086,80	991 602,35	
- ORGANISMES SOCIAUX	13 813 093,39	12 067 594,84	
- ETAT	267 890 747,62	214 670 966,27	
- COMPTES D'ASSOCIES	276 990,19	229 738,25	
- AUTRES CREANCIERS	1 455 324 633,54	1 158 752 891,01	
- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	46 538 801,31	43 083 904,57	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	10 335 615,98	2 133 503,13	
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)	49 675,10	132 589,41	
TOTAL II (F + G + H)	3 763 803 800,65	3 248 140 887,63	
TRESORERIE - PASSIF			
- CREDITS D'ESCOMPTE	100 000 000,00	300 000 000,00	
- CREDITS DE TRESORERIE	-	-	
- BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	-	-	
TOTAL III	100 000 000,00	300 000 000,00	
TOTAL GENERALI + II + III	8 600 942 684,86	7 795 521 939,01	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors taxes)				
	OPERATIONS		TOTAUX	EXERCICE PRECEDENT
	EXERCICE (1)	EXERC.ant (2)	EXERCICE (1+2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
- VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT	5 338 751 496,94	-	5 338 751 496,94	5 039 044 823,76
- VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS	670 284 375,18	-	670 284 375,18	575 415 182,22
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 009 035 872,12	-	6 009 035 872,12	5 614 460 005,98
- VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+ -)				
- IMMOB. PROD. PAR L' ESE PR ELLE MEME				
- SUBVENTION D'EXPLOITATION				
- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
- REPRISES D'EXPLOIT. ; TRANSFERTS DE CHARGES	113 941 233,39	-	113 941 233,39	75 221 339,37
TOTAL I	6 122 977 105,51	-	6 122 977 105,51	5 689 681 345,35
CHARGES D'EXPLOITATION				
- ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISE	4 632 231 727,34	-	4 632 231 727,34	4 328 963 712,99
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	160 407 298,79	-	160 407 298,79	160 431 541,53
- AUTRES CHARGES EXTERNES	359 777 927,59	174 466,03	359 952 393,62	343 544 676,88
- IMPOTS ET TAXES	31 619 463,65	-	31 619 463,65	31 759 071,85
- CHARGES DE PERSONNEL	349 325 953,28	-	349 325 953,28	317 202 587,59
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-
- DOTATION D'EXPLOITATION	270 457 985,39	-	270 457 985,39	258 294 708,29
TOTAL II	5 803 820 356,04	174 466,03	5 803 994 822,07	5 440 196 299,13
RESULTATS D'EXPLOITATION III (I-II)	-	-	318 982 283,44	249 485 046,22
PRODUITS FINANCIERS				
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.	58 007 495,25	-	58 007 495,25	77 308 059,51
- GAINS DE CHANGE	1 282 744,10	-	1 282 744,10	809 089,32
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	97 392 084,85	-	97 392 084,85	30 346 154,20
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES	4 621 008,34	-	4 621 008,34	6 981 882,15
TOTAL IV	161 303 332,54	-	161 303 332,54	115 445 185,18
CHARGES FINANCIERES				
- CHARGES D'INTERETS	209 510 440,60	-	209 510 440,60	178 457 801,50
- PERTES DE CHANGE	945 483,32	-	945 483,32	2 432 332,27
- AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 208 646,84	-	2 208 646,84	12 399,35
- DOTATIONS FINANCIERES	115 395,98	-	115 395,98	89 459,13
TOTAL V	212 779 966,74	-	212 779 966,74	180 991 992,25
RESULTAT FINANCIERVI (IV - V)	-51 476 634,20		-51 476 634,20	-65 548 807,07
RESULTAT COURANT (III+VI)	-	-	267 505 649,24	183 938 239,15
PRODUITS NON COURANTS				
- PRODUITS DE CESSIION D'IMMOBILISATION	1 140 095,80	-	1 140 095,80	434 493 029,56
- SUBVENTION D'EQUILIBRE	-	-	-	-
- REPRISES SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-
AUTRES PRODUIT NON COURANT	43 001,30	156 957,18	199 958,48	334 027,09
- REPRISES NON COURANTES TRANSFERTS CHARGES	894 644,76	-	894 644,76	50 846 364,58
TOTAL VIII	2 077 741,86	156 957,18	2 234 699,04	485 673 421,23
CHARGES NON COURANTES				
- VALEURS NETTES D'AMORT. IMMOB. CEDEES	853 484,84	-	853 484,84	408 917 485,84
- SUBVENTIONS ACCORDEES	-	-	-	-
- AUTRES CHARGES	8 137 333,79	-	8 137 333,79	79 319 022,08
- DOTATIONS NON COURANTES AUX AMORT. & PROV.	8 257 392,78	-	8 257 392,78	408 514,66
TOTAL IX	17 248 211,41	-	17 248 211,41	488 645 022,58
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-15 013 512,37	-2 971 601,35
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)	-	-	252 492 136,87	180 966 637,80
IMPOTS SUR LES RESULTATS	-	-	64 730 892,00	34 711 146,00
RESULTAT NET (XI - XII)	-	-	187 761 244,87	146 255 491,80
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	6 286 515 137,09	6 290 799 951,76
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	-	-	6 098 753 892,22	6 144 544 459,96



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 01^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,
Espace Les Lauriers, Hay Riad
Rabat – Maroc

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LabelVie S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 1 773 810** dont un bénéfice net de **KMAD 187 761**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 03 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LabelVie S.A au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.



Evaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
La société dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation,...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à : - rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation; - rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2021 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats de la société ; - réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.

Titres de participation

Risque identifié	Réponse d'audit
Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des titres de participation détenus par la société LabelVie s'élève à KMAD 1 381 947. Ces titres sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. La société procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la valeur actuelle de ces titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre. En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée. L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clés d'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction.	Au 31 décembre 2021, la valeur actuelle des titres de participation de la société LabelVie a été déterminée sur la base des éléments historiques. Pour apprécier le caractère raisonnable de cette valeur actuelle, nous nous sommes assurés que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités compte tenu des rapports des commissaires aux comptes de ces entités et que les calculs arithmétiques sont corrects.

2/4



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

3/4



exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs et conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société LabelVie SA a procédé à l'acquisition de la totalité des parts sociales de la société BENI ZNASSEN BUSINESS CENTER SARL pour un montant de KMAD 50 531.

Fait à Rabat, le 27 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
Adib BENBRAHIM
Associé

World Conseil & Audit
Omar Sekkat
Associé

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khayroul Aqsa, Apt. N° 6
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 77 46 76
Fax : 05 37 77 46 76

WORLD CONSEIL & AUDIT
12, Rue Al Khayroul Aqsa, Apt. N° 2
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 77 02 02
Fax : 05 37 77 02 02

4/4